

CALENDRIER DES PROCÉDURES D'ADMISSION Filière TMD

CRR DE TOULOUSE

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

➤ LYCÉE SAINT-SERNIN

Filière Instrument

Dates à retenir	2 nd e option TMD	1 ^{ère} S2TMD
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR	
Lundi 20 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – Lycée Saint-Sernin Salle des Conférences	
Jeudi 3 et vendredi 4 avril 2025	Tests de Formation Musicale	
	Épreuves instrumentales	

Formation Musicale : se munir d'un crayon à papier et d'une gomme

Épreuves instrumentales : programme imposé à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Un accompagnateur du CRR est à la disposition du candidat, mais le candidat peut, s'il le désire, présenter l'épreuve avec l'accompagnateur de son choix.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.

Filière Danse

Dates à retenir	2 nd e option TMD	1 ^{ère} S2TMD
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR	
Lundi 20 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – Lycée Saint-Sernin	
Jeudi 10 et vendredi 11 avril 2025	Cours et entretiens	

Le test d'entrée s'organise en deux temps :

- un cours collectif dans la dominante choisie
- une présentation d'une composition personnelle dans une écriture chorégraphique libre, d'une durée d'1mn30 environ, sur une musique choisie par le candidat

Les candidats se présenteront en justaucorps, munis de leurs chaussons : demi-pointes et pointes (si déjà pratiquées) pour le test en danse classique, et pieds nus pour les tests en danse contemporaine et danse jazz.

Les épreuves sont suivies d'un entretien de motivation.

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Les candidats doivent être en tenue pour l'horaire indiqué. Les vestiaires seront accessibles 20 minutes avant l'épreuve.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.

Filière Théâtre

Dates à retenir	2 nd e option TMD	1 ^{ère} TMD
Du mercredi 8 janvier au mercredi 12 février 2025 inclus	Pré-inscriptions en ligne via le site du CRR	
Lundi 20 janvier 2025 à 18h00	Réunion d'information – Lycée Saint-Sernin	
Lundi 31 mars 2025	Auditions et ateliers	
Mardi 1 ^{er} avril 2025		Auditions et ateliers

Le Conservatoire organise des tests où l'élève devra présenter un programme imposé à consulter dans la rubrique « Inscriptions Classes à Horaires Aménagés »

Les convocations sont adressées par courrier électronique.

Tout candidat absent le jour des tests sera considéré comme démissionnaire.

L'admission est prononcée par une commission mixte réunissant l'établissement partenaire et placée sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie ou de son représentant.

Cette commission prend en compte :

- les résultats obtenus lors des tests d'aptitude organisés au Conservatoire
- le dossier scolaire
- le nombre de places disponibles

Aucun résultat n'est communiqué par le Conservatoire.

Le résultat définitif est communiqué aux familles par l'Éducation Nationale.

Dans le cas de candidatures multiples, la commission d'admission détermine la discipline dans laquelle le candidat est admis. Cette décision est irrévocable.